

La mondialisation, les droits de l'homme, le capital et le commerce

Rapport mondial sur le développement humain

Partage international n° [152](#) - Avril 2001

Le processus de mondialisation vaut autant pour les droits de l'homme que pour le capital et le commerce, selon un nouveau rapport commandé par le Pnud (Programme des Nations unies pour le développement) : « *Notre vision de la communauté humaine, est-il écrit, doit s'étendre au-delà des frontières des Etats-nations et nous faire apporter, en matière de droits de l'homme, une vigilance et une exigence égales pour tous les pays.* »

Les problèmes mondiaux demandent une réponse mondiale, souligne Sakiko Fukkuda-Parr, directrice du Bureau chargé du Rapport sur le développement humain : « *Il faut intégrer les principes et la protection des droits de l'homme dans les règles et les institutions de la mondialisation.* » Le rapport explique que la diminution de l'autonomie des Etats résultant de l'intégration croissante de l'économie mondiale donne une plus grande responsabilité aux organisations comme l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et aux multinationales, qui doivent veiller à ce que leurs politiques renforcent les droits fondamentaux. Notant que les règles commerciales se sont développées en une sorte de patchwork, et indépendamment des droits de l'homme et des traités sur l'environnement, il en appelle à une gouvernance économique garante de la justice sociale.

Les accords de commerce multilatéraux ayant de sérieuses conséquences sur le bien-être des populations et les droits de l'homme, il faut que la prise en compte de ces conséquences fasse partie

intégrante des négociations. Le rapport critique le secret dans lequel se déroulent nombre de négociations commerciales et économiques internationales, un secret qui, dit-il, n'est pas compatible avec une approche prenant en compte les droits de l'homme et visant à la transparence en matière de politique économique. Cette attitude est contraire à l'esprit de responsabilité. Elle est « *particulièrement grave du fait que ce sont souvent sur les citoyens qui sont exclus des débats sur les choix de société que retombe le poids du remboursement des dettes découlant de ces accords.* »

Enfin, note le rapport, les arrangements mondiaux qui visent à mettre en place une gouvernance mondiale sont basés sur la poursuite des intérêts nationaux, et surtout des nations les plus puissantes, plutôt que de ceux de la collectivité mondiale. D'où leur échec à mettre en place des politiques qui protègent les pauvres et les défavorisés.

Il faut donc réexaminer les processus de décision internationaux, et ce réexamen devrait porter en priorité sur la participation des pays plus petits et plus faibles aux négociations et à l'établissement du cadre de ces négociations. Une refonte de ces processus de décision devrait aussi examiner la participation des corporations, des syndicats et des ONG, qui faute de s'y voir associés, se voient réduits à l'action en coulisses (lobbying) ou aux manifestations de rue.

Le rapport suggère que le monde intégré du XXI^e siècle passe d'un modèle de responsabilité centrée sur l'Etat à un modèle de responsabilité partagée entre une pluralité d'acteurs.

Thématiques : [politique](#), [Économie](#)

Rubrique : [Divers](#) ()